

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le lundi 13 décembre 2021, à 20 h, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoptions des dépenses.
6. Résolution établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022.
7. Dépôt du registre public des déclarations des membres du conseil en vertu du code d'éthique.
8. Avis de motion règlement # 2021-329, établissant les taux de taxes pour l'année 2022, ainsi que la tarification pour services municipaux.
9. Dépôt du règlement # 2021-329
10. Résolution Transport Québec (servitude et indemnité)
11. Dépôt audits de conformité- Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.
12. Acceptation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
13. Résolution autorisant l'achat d'une caméra thermique K45 (budget 2022).
14. Résolution programme d'aide à la voirie locale.
15. Résolution TECQ.
16. Résolution contrat éclairage des rues.
17. Résolution contrat Englobe.
18. Divers.
- 18.1 Levée de fonds Association Bénévole de l'Île-d'Orléans.
19. rapport des élus sur les divers comités.
20. Période de questions.
21. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

N° de résolution
ou annotation

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-121

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

21-122

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Bruno Simard , Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/greffière-trésorière.

21-123

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de novembre totalisant 75 664,18 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 33 924,33 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2022.

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de la séance :

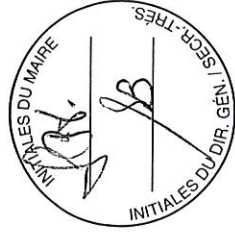
21-124

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Les séances débiteront à 20 h.

| | |
|--------------------|----------------------|
| ✓ lundi 10 janvier | ✓ lundi 4 juillet |
| ✓ lundi 7 février | ✓ lundi 1er août |
| ✓ lundi 7 mars | ✓ lundi 12 septembre |
| ✓ lundi 4 avril | ✓ lundi 3 octobre |
| ✓ lundi 2 mai | ✓ lundi 7 novembre |
| ✓ lundi 6 juin | ✓ lundi 12 décembre |

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité;

N° de résolution
ou annotation

7. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL EN VERTU DU CODE D'ÉTHIQUE.

Lors de la séance du conseil du mois de décembre, la directrice générale / greffière-trésorière, dépose un extrait du registre des déclarations des membres du conseil en vertu du code d'éthique.

La directrice générale / greffière-trésorière confirme qu'aucune déclaration n'a été produite par les élus.

8. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2021-329 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2022, AINSI QUE LA TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX.

Marc-Antoine Turcotte, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2021-329 établissant les taux de taxes pour l'année 2022, ainsi que la tarification pour services municipaux.

9. DEPOT DU RÈGLEMENT # 2021-329.

Il est par la présente, déposé par Marc-Antoine Turcotte, le projet de règlement numéro # 2021-329 règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2022, ainsi que la tarification pour services municipaux.

10. RÉSOLUTION TRANSPORT QUÉBEC (SERVITUDE ET INDEMNITÉ)

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance du plan d'acquisition illustrant la servitude pour fin d'utilité publique nécessaire pour les panneaux de vitesse variable installés sur le terrain de la municipalité.

ATTENDU qu'une description technique a également été produite par un arpenteur.

21-125

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Simard, Appuyé par Yves Lévesque, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'indemnité en lien avec l'établissement de la servitude pour un montant de 721 \$.

11. DEPOT AUDITS DE CONFORMITE-RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS.

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidente à la vérification, a transmis la version définitive de deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

ATTENDU QUE la Directrice-générale / greffière-trésorière, a procédé au dépôt des rapports d'audit et que ceux-ci étaient conformes aux exigences légales.

21-126

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie DeBlois, Appuyé par Bruno Simard, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'officialiser le dépôt des Audits de conformité-Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

12. ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSEES.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à Tetra Tech QI Inc. le mandat de réaliser le plan d'intervention d'aqueduc, d'égouts et des chaussées ;

ATTENDU QUE ce plan d'intervention est admissible au programme TECQ ;

ATTENDU QUE Tetra Tech QI Inc. a réalisé ledit plan d'intervention novembre 2021 à la satisfaction de la Municipalité et du MAMH ;

21-127

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, **appuyé par** Richard Therrien **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que la Municipalité de Saint-Famille-de-l'Île-d'Orléans accepte le plan d'intervention de novembre 2021 préparé par Tetra Tech QI Inc. et demande au MAMH l'approbation du document.

13. RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE K45 (BUDGET 2022)

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance de la soumission de Boivin et Gauvin concernant l'acquisition d'une caméra thermique pour le service de protection incendie;

ATTENDU QUE le montant de 4 321,91 \$ sera affecté au budget 2022.

21-128

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Lévesque, **Appuyé par** Jean-Baptiste Alagnoux **et Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser l'achat au montant de 4 321,91 \$.

14. RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

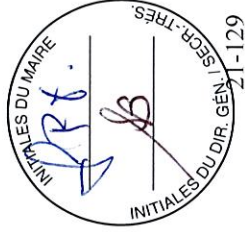
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Richard Therrien, appuyée par Bruno Simard, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans approuve les dépenses d'un montant de 22 362,64 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

15. RÉSOLUTION TECQ.

ATTENDU QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 :
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marc-Antoine Turcotte, appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) ;

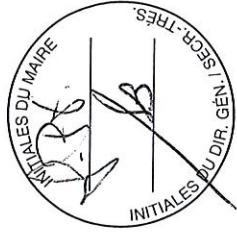
21-130

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

16. RÉSOLUTION CONTRAT ECLAIRAGE DES RUES

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, désire procéder à la conversion des luminaires de rue au DEL.

ATTENDU QUE grâce à la conversion du réseau de luminaires de rue vers la technologie DEL, la municipalité pourra profiter d'une infrastructure d'éclairage



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

amélioré et sécuritaire, toute en bénéficiant d'économies d'environ 8 100 \$.

N° de résolution
ou annotation 21-131

Sur une proposition de Jean Baptiste Alagnoux, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder le contrat à Elecal spécialiste de l'éclairage urbain au montant de 43 350 \$ (avant taxes). La dépense sera affectée aux surplus cumulés.

17. RESOLUTION CONTRAT ENGLOBE.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services d'Englobe, afin de procéder à la réfection de la route du Mitan.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans possède un règlement relatif à la Politique de gestion contractuelle # 2019-309.

ATTENDU QUE l'offre consiste à effectuer les relevés pour déterminer les interventions optimales, l'élaboration des plans et devis, des documents d'appel d'offres, bordereau de soumission, recommandation et analyse des soumissions. Les forages géotechniques et la caractérisation environnementale (documents nécessaires à la déclaration environnementale.

21-132

EN CONSEQUENCE, sur une proposition Yves Lévesque, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter la proposition d'honoraires tel que déposée soit un montant de 49 750 \$ (taxes en sus). Le montant de la dépense sera affecté à la TECQ.

18. DIVERS.

18.1 LEVEE DE FONDS ASSOCIATION BENEVOLE DE L'ILE D'ORLEANS

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, a pris connaissance de la demande de soutien financier le l'Association Bénévole de l'île d'Orléans.

21-133

EN CONSEQUENCE, Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Richard Therrien, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'accorder un montant de 400 \$ à l'organisme.


19. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

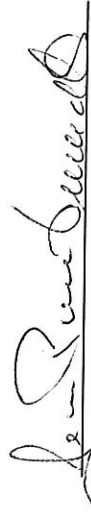
20. PERIODE DE QUESTIONS.

21. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 10.

21-134


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale/ Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal